



ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Conseil d'Etat CE
Staatsrat SR

Rue des Chanoines 17, 1701 Fribourg

T +41 26 305 10 40, F +41 26 305 10 48
www.fr.ch/ce

Conseil d'Etat
Rue des Chanoines 17, 1701 Fribourg

Département fédéral de l'environnement, des
transports, de l'énergie et de la communication
DETEC
Palais fédéral Nord
3003 Berne

Document PDF et Word à :
konsultationen@bav.admin.ch

Fribourg, le 30 octobre 2018

Révision totale de l'ordonnance sur les interventions et les tâches des entreprises de transport titulaires d'une concession dans les situations particulières ou extraordinaires

Madame, Monsieur,

Par courrier du 10 juillet 2018 vous avez consulté le canton de Fribourg sur la révision de l'ordonnance citée en titre.

Le gouvernement du canton de Fribourg salue l'intégration dans cette ordonnance de situations exceptionnelles, telles que des événements naturels, technologiques et sociaux. Il constate par ailleurs que ce projet ne modifie pas la pratique actuelle dans le canton de Fribourg lors de situations particulières ou extraordinaires. Il n'a aucune remarque particulière à émettre sur cette révision.

Nous vous remercions de nous avoir consultés et vous prions de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de nos sentiments les meilleurs.

Au nom du Conseil d'Etat :


Georges Godel
Président




Danielle Gagnaux-Morel
Chancelière d'Etat